



Assemblée générale

Distr. limitée
29 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Allemagne, Autriche*, Belgique, Bulgarie*, Croatie*, Danemark*, Espagne*, Estonie*, États-Unis d'Amérique*, Finlande*, France, Irlande*, Italie*, Luxembourg*, Malte*, Norvège*, Pays-Bas, République tchèque*, Roumanie*, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède*, Suisse :
amendement au projet de résolution A/HRC/32/L.35**

32/... **Protection de la famille : rôle de la famille dans l'appui à la protection et à la promotion des droits de l'homme des personnes handicapées**

1. **Paragraphe 11**

Le paragraphe *doit se lire* comme suit :

11. *Souligne* le rôle que joue la famille dans l'appui aux droits de l'homme des membres qui la composent, y compris lorsqu'il s'agit de personnes handicapées, et est conscient que la famille peut contribuer à la protection et à la promotion des droits des membres de la famille ;

2. **Paragraphe 24**

Le paragraphe *doit se lire* comme suit :

24. *Décide* de tenir, avec l'appui du Haut-Commissaire et avant la trente-quatrième session du Conseil des droits de l'homme, un séminaire intersessions d'une journée sur l'incidence du respect par les États des obligations que leur imposent les dispositions pertinentes du droit international des droits de l'homme eu égard à la protection de la famille et de ses membres sur la contribution de la famille à l'appui à la protection et à la promotion des droits des personnes handicapées, et d'y débattre des difficultés et des pratiques optimales à cet égard ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

